Qu'est-ce qu'un CMEJ ?

Créé en 1997, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes (CMEJ) représente tous les jeunes habitants âgés de 9 à 18 ans.

Élu pour deux ans, le CMEJ est présidé par M. le Maire et s'organise en commissions thématiques comme un conseil municipal adultes.

CMEJ Conseil municipal d'enfants et de jeunes

AgENdA 21 Ermontois

VILLE d'ERMONT

Direction de la Communication, de l'Information, de la Documentation et des Archives de la ville d'Ermont - Création graphique : Laurianne Charton - Crédits photo : Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique - Impression : RAS.

Quartier des Chênes

Quartier Gros-Noyer/Calmette

LE CMEJ PRÉSENTE Parcourama d'Ermont

D'où vient cette idée de parcours sécurisés ?

Ces parcours sont le résultat du travail d'une année des élus du CMEJ - mandat 2015-2017.

Soucieux de mettre Ermont en valeur et de proposer des alternatives à la voiture, ces jeunes élus ont parcouru la ville en trottinette et élaboré des circuits qui permettent à tous les Ermontois de se déplacer de façon sécurisée.

En vélo, en trottinette, à pied… Laissez-vous guider par ces petits parcours et découvrez ainsi un autre visage de votre ville.